

VILLE DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DEMANDE DE DÉROGATION

Prenez avis que, lors de la séance ordinaire du 13 juin 2022, à 19h30, au Carrefour municipal, situé au 500, rue Notre-Dame, Portneuf, aura lieu une assemblée publique pour consultation relativement à une demande de dérogation mineure.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé sur le lot 4 582 813, sis au 125, rue Nelson, portant le matricule 9872 49 9103.

La demande de dérogation mineure consiste à permettre de déroger à l'article 7.2.2.6 du règlement de zonage #116 pour une marge de recul latérales de 0.55 mètre au lieu de 1 mètre et une marge de recul arrière de 0.69 mètre au lieu de 1 mètre

Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée. Les dossiers de cette demande sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Ville de Portneuf, ce 19 mai 2022.

France Marcotte
Greffière